

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 20 (1875)
Heft: 17

Nachruf: Général Dufour [suite]
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Nº 17.

Lausanne, le 11 Septembre 1875.

XX^e Année.

SOMMAIRE. — **† Général Dufour** (suite). — **Ordre général pour la formation des nouveaux corps de troupes.** — **Nouvelles et chronique.**
— **Circulaires et nominations.**

SUPPLÉMENT EXTRAORDINAIRE. — Nomination de quartiers-maîtres, d'officiers de pionniers, etc.

† GÉNÉRAL DUFOUR. (Suite.)

L'heureuse issue des événements de 1856-1857 augmenta considérablement le renom du général Dufour, surtout à l'étranger.

Elle était aussi venue fort à point, en ce qui concerne l'intérieur, pour réparer quelques brèches faites à sa popularité par la vive part qu'il venait de prendre à nos luttes de chemins de fer. On sait qu'ayant été sollicité de jeter le poids de son épée dans la balance en faveur de la ligne Lausanne-Oron-Fribourg, Dufour avait dit, dans un discours aux Chambres, que c'était la seule bonne ligne militaire à décider. Cette assertion trop absolue amena une réplique fort bien conçue du colonel Bontems, par lettre publique, en date d'Orbe, 10 juillet 1856 ; puis, les Payernois, plus intéressés que d'autres dans l'excommunication prononcée, se souvinrent d'un compatriote qui pourrait encore les en relever, du général Jomini, alors à Paris, et qui, appelé comme une sorte de juge de camp, donna complètement raison au colonel Bontens, par une piquante lettre du 19 juillet 1856.

Comme nous l'avons dit, la levée de 1856-1857 fit oublier ces conflits et bien d'autres encore.

Deux ans plus tard, l'horizon s'assombrit de nouveau.

La guerre d'Italie de 1859 obliga la Suisse à une nouvelle levée pour la défense de sa neutralité. Une quatrième fois, Dufour fut général en chef, mais cette fois sans être en activité autrement qu'au près du Conseil fédéral, à Berne.

Son attention avait été souvent attirée sur l'insuffisance de la frontière méridionale de la Suisse, selon lui, « indignement échancrée. » Il regardait la route du Simplon comme « un danger permanent pour la neutralité. » Il se plaignait beaucoup, sous ce rapport, des diplomates de 1845, qui s'étaient « arrangés de manière à avoir un pied chez nous... » « Si l'on avait réellement voulu nous mettre à même de défendre notre neutralité, on ne nous aurait pas enlevé Chiavenna, ni le val Livino. » A vrai dire, il souhaitait plus qu'il n'espérait une rectification des frontières ; mais il tenait, malgré ces difficultés, à une observation sévère de la neutralité. Autant il désirait, dans l'intérêt du commerce et de l'union politique, l'établissement de voies nouvelles, telles que celle de l'Axenberg, vivement recommandée par lui au gouvernement de Schwytz, autant il redoutait « l'acceptation de subventions étrangères pour la création d'un passage au travers de nos Alpes. » Mais ce qui l'irritait le plus vivement, c'était que l'on mit en doute, soit à Turin, soit à Paris, la volonté ou la possibilité pour la Suisse de maintenir sa neutralité. Dix ans plus tard, dans

les mêmes dispositions, il adressa au maréchal Lebœuf une lettre connue.

L'annexion de la Savoie à la France produisit de l'inquiétude parmi quelques-uns de nos Confédérés, qui regardaient le Chablais et le Faucigny comme formant, d'après les traités, une zone qui jouissait du même privilége de neutralité que la Suisse, et qui redoutaient pour Genève les agrandissements d'une puissance militaire alors prépondérante en Europe. Après un nouveau voyage, infructueux cette fois, du général Dufour à Paris, Genève dut prendre son parti de se voir étranglée de tous côtés par la frontière française. On l'en dédommagea en faisant de la réunion générale des officiers suisses, qui devait s'y tenir cette même année, en août 1860, une imposante manifestation. Près d'un millier d'officiers de tous les cantons, y compris le Chef du Département militaire fédéral, M. Stämpfli, se rendirent à cet appel, et le général fut proclamé président de cette réunion « si belle et si patriotique, » qui fut signalée par des fêtes superbes.

L'année suivante, un autre canton, le Tessin, paraissait menacé par la manie d'annexions qui sévissait en Europe. On y plaça aussi le lieu de la réunion générale de 1861 ; une députation d'officiers genevois, conduits par le général Dufour, alla porter le drapeau fédéral à Lugano ; cette manifestation fut accueillie avec enthousiasme par la population tessinoise, et l'on se rappellera longtemps l'immense bouquet, toute une forteresse, que les dames de Lugano offrirent à cette occasion à l'honorable général.

Nous devons dire maintenant quelques mots de deux titres de gloire de Dufour, fort marquants dans un autre genre : Ses livres sur l'art militaire et ses travaux topographiques.

Sa principale publication est le traité *de la fortification permanente*, qui parut en 1822⁽¹⁾.

C'est une étude savante, complète et méthodique de cette branche importante des sciences militaires. Elle a été longtemps suivie comme base de nos cours et elle l'est encore en grande partie.

Vint ensuite le *Mémorial pour les travaux de guerre*, qui parut en 1823 et fut traduit en allemand dès 1825⁽²⁾ ; il parvint à une troisième édition⁽³⁾.

Le *Cours de tactique* fut publié en 1840. C'est un petit chef-d'œuvre ; il fut aussi traduit en plusieurs langues⁽⁴⁾.

Ces trois ouvrages, ainsi qu'une *Instruction sur les reconnaissances militaires*, sont devenus classiques et demeurent utiles, malgré les changements nécessités par les armes nouvelles.

Un mémoire spécial fut consacré à la *Description du pont suspendu en fil de fer*⁽⁵⁾ ; d'autres à l'étude du niveau des eaux du lac, lequel, paraît-il, n'a pas changé depuis trois quarts de siècle, malgré certaines assertions. Nous ne mentionnerons qu'en passant

(1) La seconde édition en 1850.

(2) *Handbuch für die praktischen Arbeiten im Felde*. Berlin.

(3) Genève et Paris, 1850.

(4) En français, Paris et Genève, 1840. *Lehrbuch der Taktik*. Zurich 1842, etc.

(5) Genève et Paris 1824.

une foule d'instructions pour l'école militaire et de nombreux articles insérés dans la *Bibliothèque universelle* et dans notre *Revue* ⁽¹⁾.

Leur auteur se plut aussi à sortir de la tactique et de la mécanique moderne pour donner des conseils aux peintres dans une étude de *Géométrie perspective* ⁽²⁾, et pour se rendre compte de l'*Artillerie des anciens* ⁽³⁾.

Tous ces ouvrages ne forment pas le quart des travaux et des cours qu'il a laissés manuscrits ⁽⁴⁾, mais reliés et parfaitement en ordre dans sa bibliothèque.

(*A suivre.*)

ORDRE GÉNÉRAL POUR LA FORMATION DES NOUVEAUX CORPS DE TROUPES.

(Du 25 août 1875.)

I. Rassemblement de troupes.

Toutes les unités de troupes de l'élite ainsi que les unités de troupes du génie de la landwehr seront appelées à une revue qui aura lieu dans les mois de septembre et d'octobre, dans le but de compléter leur organisation.

Les jours et les lieux de rassemblement des unités de troupes de la Confédération, ainsi que des états-majors des bataillons de carabiniers, seront fixés et indiqués aux cantons par les chefs d'armes et par les chefs de divisions du département. Les cantons pourvoient à l'expédition des ordres de marche aux intéressés.

Le train de ligne doit être réuni avec les unités de troupes.

Les jours et les lieux de rassemblement des unités de troupes cantonales seront fixés par les cantons qui en informeront immédiatement le département militaire fédéral.

L'heure de rassemblement est fixée à 10 heures du matin au plus tard.

Les unités de troupes seront licenciées dès que leur organisation sera terminée.

Les revues ne doivent, dans aucun cas, durer plus de 4 jours, les jours d'entrée et de licenciement y compris.

Les troupes sont soumises aux lois militaires pénales aussi bien pour l'entrée et la sortie que pendant la durée des revues elles-mêmes.

II. Ordres de marche.

Les ordres de marche comprennent, dans toutes les armes, à l'exception de la cavalerie et du génie, les années 1845-1855, dans la cavalerie les années 1845-1855, et dans le génie les années 1832-1855. De l'année 1855, on n'appellera toutefois que les recrues déjà exercées.

Les ordres de marche seront expédiés par les cantons qui se serviront à cet effet des contrôles des corps établis dans l'intervalle. La troupe entrera avec son armement personnel, son habillement et son équipement au complet.

Les corps entreront sans leur équipement de corps (exception chiffre VIII, 4 ci-après).

A l'exception de la cavalerie, les officiers montés entreront sans chevaux. Les officiers et sous-officiers se muniront de leurs brevets, lettres de nomination, livrets de service ou autres certificats analogues. La cavalerie entrera montée ; les hommes dont les chevaux sont aux cours de remonte, entreront non-montés.

III. Subsistance et solde.

Les troupes seront entretenues et soldées par la Confédération pendant qu'elles

(¹) En 1827, 1829, 1830, 1831, 1834. — En 1840. Notice sur les vaisseaux des anciens. — En 1856, etc.

(²) Paris et Genève, 1827.

(³) Paris et Genève, 1840.

(⁴) Astronomie, géométrie descriptive, mécanique appliquée, hydraulique, théorie des fleuves, géodésie, gnomonique, notes militaires, feuilles de stratégie et de tactique.